



**Service  
du développement  
territorial**

Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

Aux instances consultées selon liste de  
distribution en annexe  
Envoi par courriel

Personne de contact : Chantal Dupré

Tél. 021 316 74 31

E-Mail : chantal.dupre@vd.ch

Lausanne, le 11 septembre 2013

**Procédure de consultation fédérale :  
Révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire**

---

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.

L'ordonnance modifiée, les directives techniques sur les zones à bâtir et le complément au guide de la planification directrice visent à mettre en œuvre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire acceptée par le peuple le 3 mars 2013. La consultation durera jusqu'au 30 novembre 2013.

Le Service du développement territorial (SDT) du Département de l'intérieur (DINT) est chargé par le Conseil d'Etat de préparer le projet de réponse du Canton à l'autorité fédérale.

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation sur le site de la Confédération <http://www.are.admin.ch/themen/recht/04651/index.html?lang=fr>

Compte tenu du délai de réponse fixé par la Confédération et du délai imparti par le Conseil d'Etat pour recevoir de notre département un projet de réponse, nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre avis d'ici au **mercredi 30 octobre 2013**.

Nous vous remercions également de nous communiquer cet avis par messagerie à l'adresse suivante : [info.sdt@vd.ch](mailto:info.sdt@vd.ch).

En restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Philippe Gmür  
chef du Service du développement territorial

**Annexe**

- Liste de distribution